

Orsay

CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE

Mardi 19 mai 2015

20h30 - 22h30



ORDRE DU JOUR

- 1- Présentation du budget de la ville 2015 : serré et responsable.**
- 2- Révision du Plan Local d'Urbanisme : objectifs, cadre réglementaire et calendrier.**
- 3- Programme Correspondances : accueillir les étudiants étrangers à Orsay, participez !**
- 4- Point sur les travaux de proximité dans votre quartier.**
- 5- Parole libre, échanges, questions diverses...**



1- Présentation du budget de la ville 2015 **par David ROS**

Questions – échanges – partage des savoirs sur les finances locales

Présentation publique : en ligne sur www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/



Orsay

- 1- L'incidence du plan national d'économies sur le budget primitif 2015
- 2- L'affectation anticipée du résultat 2014 au budget 2015
- 3 – La structure du budget 2015



Le plan d'économies : répartition des 11 Mds prélevés sur les collectivités locales (sur un total de 50 Mds)

	milliards d'euros			
	2015	2016	2017	
Régions	0,45	0,45	0,43	
Départements	1,15	1,15	1,13	
Communes	2,1	2,1	2,04	
total	3,7	3,7	3,6	11



Incidences du plan d'économies sur les recettes de fonctionnement du budget communal :

- 600 K€ (DGF + FPIC) / 2014
- 1 400 k€ / dotations (DGF + FPIC) depuis 2010
- 3 100 k€ en cumul depuis 2010



Les réformes nationales → impact sur les charges de personnel :

- Rythmes scolaires en année pleine en 2015
- Refonte des catégories B et C, retraite etc.

**Baisse des recettes + tensions sur les dépenses
→ effet ciseaux = budget sous contrainte**



Orsay **L'affectation du résultat 2014**

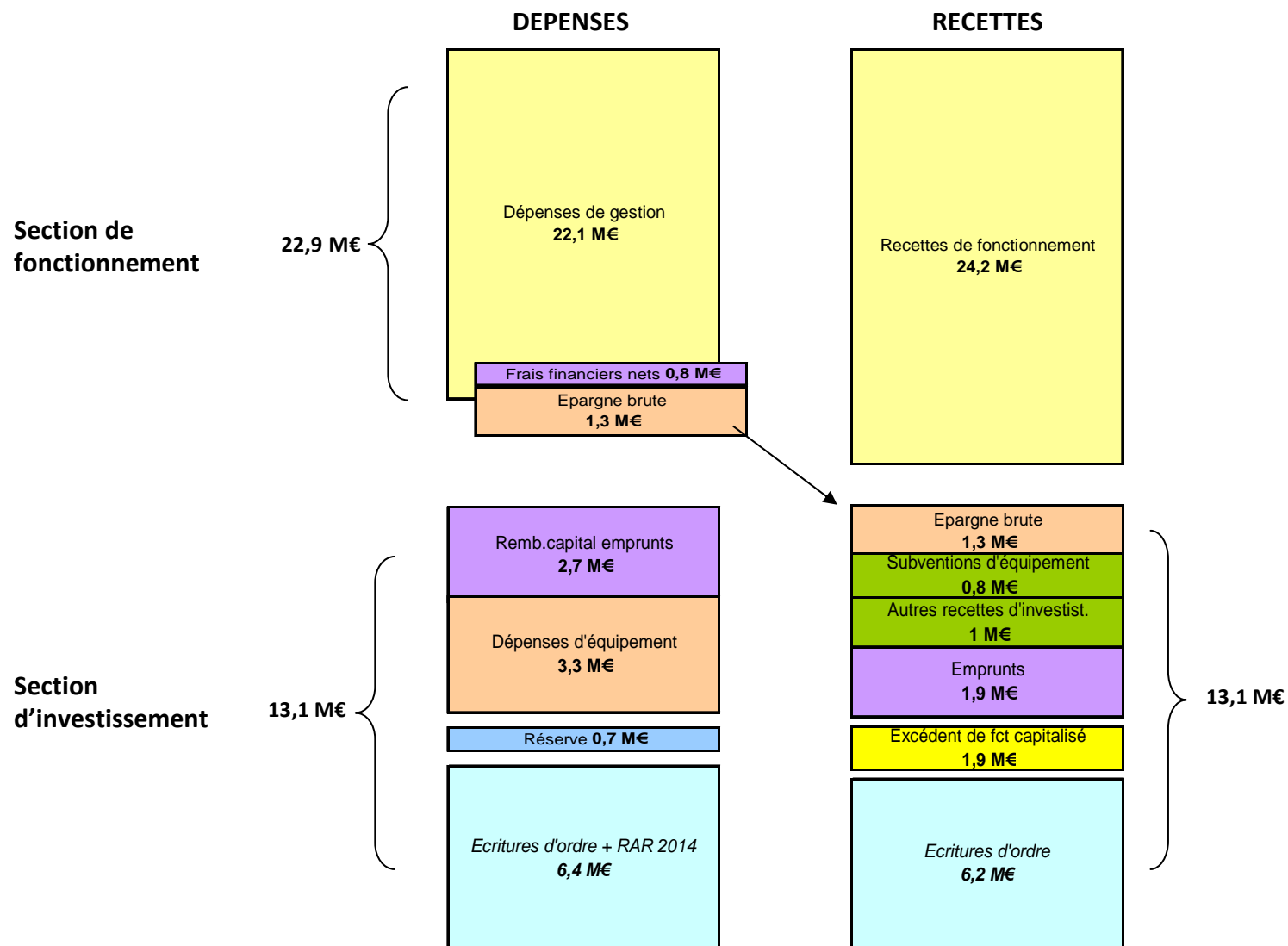
Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 :

- 1,67 M€ contre 1,16 M€ en 2014 au budget supplémentaire soit + 0,51 M€
 - Grâce à une exécution budgétaire conforme au budget
 - Effet de la réserve prévue au budget supplémentaire 2014 (0,4 M€) sur le résultat 2014

Pas de budget supplémentaire en 2015



Les grandes masses et les grands équilibres du budget



En baisse de 1,43 % (344 k€)

- Charges à caractère général : 5,8 M€
soit - 4,5 % / budget 2014 (Fluides, alimentation, prestations, etc.)
- Charges financières nettes : - 333 k€
soit - 28,7 % / budget 2014



Charges nettes de personnel : 14,6 M€

- Rythmes scolaires en année pleine :+ 550 k€ soit 23 agents en « Equivalent Temps Plein »
- Revalorisation Cat. B et C, résorption emploi précaire, Glissement Vieillesse Techn. (GVT), cotisations retraite, ass. Vieillesse : + 260 k€
- Risques statutaires: - 10 k€ (groupement de commande CIG)



Les groupements de commande → mutualisation des procédures de marchés publics pour l'achat de fournitures et services

→ économies d'échelles avec effets immédiats sur les dépenses

- exemples:
 - avec le Syndicat Intercom. pour le Gaz et l'Electricité (SIGEIF) pour la fourniture du gaz : économie de 15 % / budget 2014
 - Avec la CAPS : transports scolaires, fourniture de sel, nettoyage des vitres, etc.
 - Avec le Centre Interdépartemental de Gestion : couverture des risques statutaires et des risques IARD

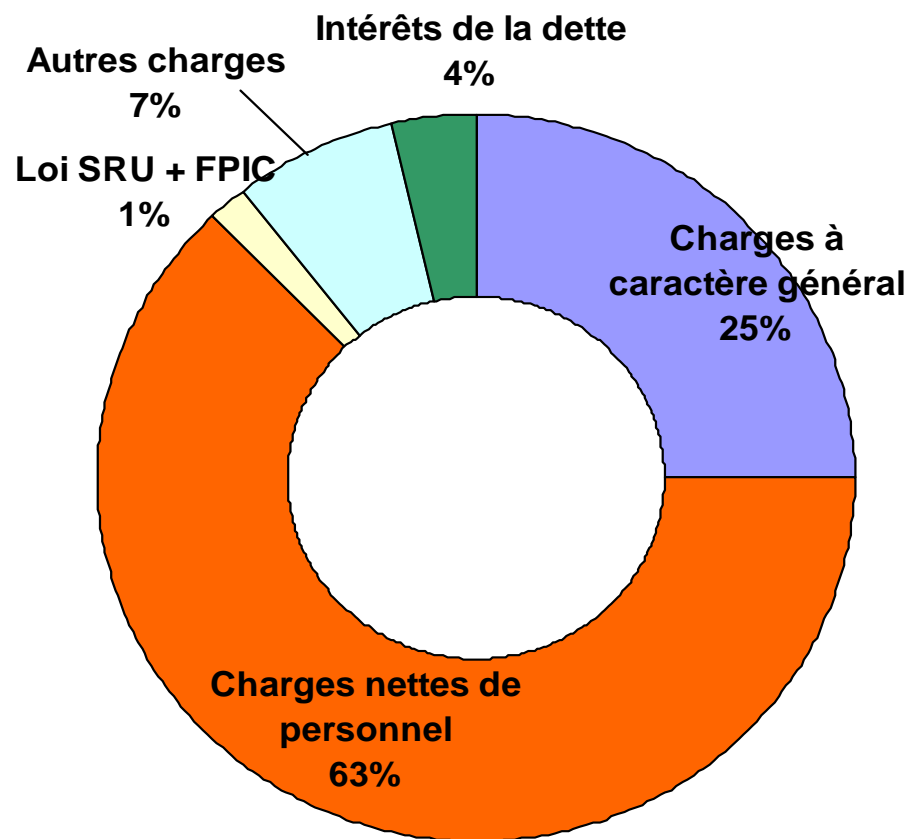


Les négociations dans les marchés publics (procédure adaptée seulement) : permet d'optimiser la concurrence, et donc les prix des produits et services

Les bonnes pratiques des services au quotidien :
dématérialisation, mutualisation, etc.



La répartition des dépenses de fonctionnement



- Dotation de l'Etat : - 510 k€
- FPIC : - 312 k€ (prévisionnel)
- Produits de gestion courante : + 100 k€
(*crèches, restauration scolaire, périscolaire, stade nautique etc.*)
- Impôts directs avec taux communaux constants : + 420 k€
 - Bases Parlement : + 0,9 %
 - Bases physiques : + 1,72 %



Orsay Les recettes de fonctionnement

La loi SRU

Objectif de la loi : % logements sociaux à atteindre

- 25 % en 2014
- 20 % en 2015

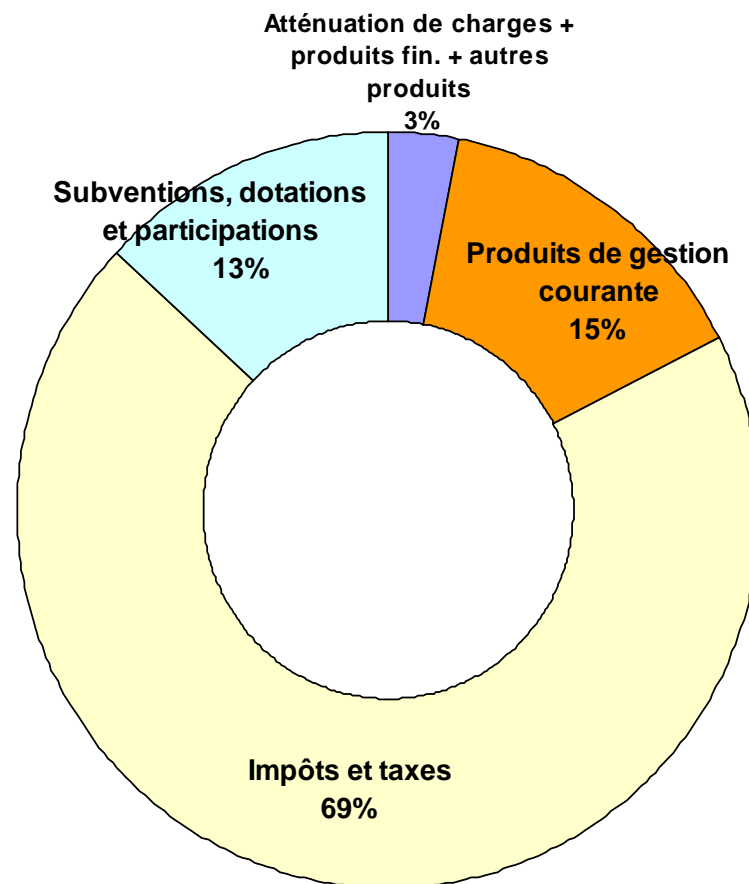
Seuil atteint à Orsay :

- 5,26 % en 2008
- 17,7 % en 2015

	nb logts sociaux au 1/1 n-1	% logts sociaux	amende SRU
2014	969	14,5 %	163 k€
2015	1 209	17,7 %	36 k€



La répartition des recettes de fonctionnement



Epargne brute = Recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement

Permet à la collectivité de :

- faire face au remboursement en capital de la dette
- financer tout ou partie de l'investissement

Epargne brute

Un indicateur déterminant de la capacité d'une collectivité à investir



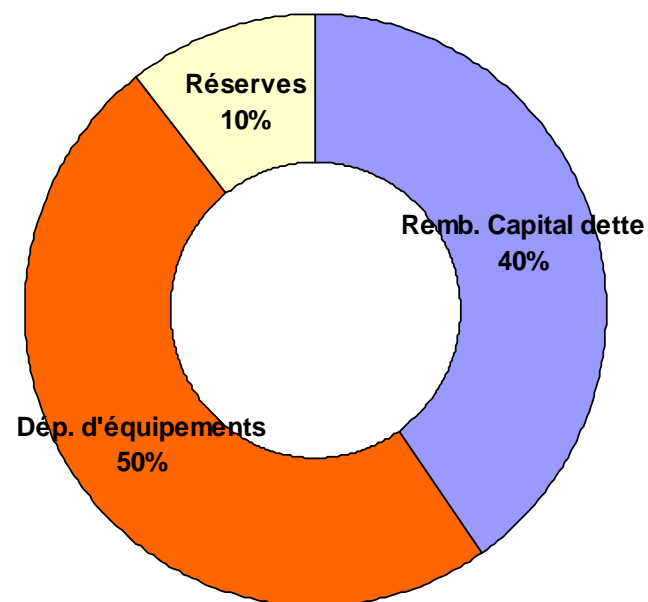
Malgré la baisse des dotations et grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Epargne brute = 1,3 M€



6,7 M€ de dépenses réelles dont :

- 2,3 M€ remb. du capital de la dette
- ✓ 3,3 M€ d'équipements
- 0,7 M€ réserves



3,3 M€ dépenses d'équipements :

- Maison Tati : 2 M€
- Place « Elégance » : 0,15 M€ (+ 0,45 M€ part Caps)
- Reprise du sol Gymnase Blondin : 0,17 M€
- Entretien du patrimoine : 0,4 M€
- Renouvellement équipements dans les services : 0,35 M€
- Voirie (hors part CAPS) : 0,15 M€
- Révision réglementaire PLU : 0,07 M€

Pour mémoire : budget voirie Caps = 0,9 M€



Remboursement du capital de la dette :

- Passe de 3,45 M€ (hors réaménagement) à 2,71 M€ suite au réaménagement (24 % encours)

Réserves en prévision des baisses de dotations :
0,7 M € en investissement



1,9 M€ de recettes définitives, dont :

- FCTVA : 570 k€
- Taxe d'aménagement : 180 k€
- Subventions (Département, Région, réserve parlementaire, amendes) : 775 k€
- Remboursement capital emprunts du transfert voirie CAPS : 330 k€

1,9 M€ d'emprunt pour équilibrer le budget



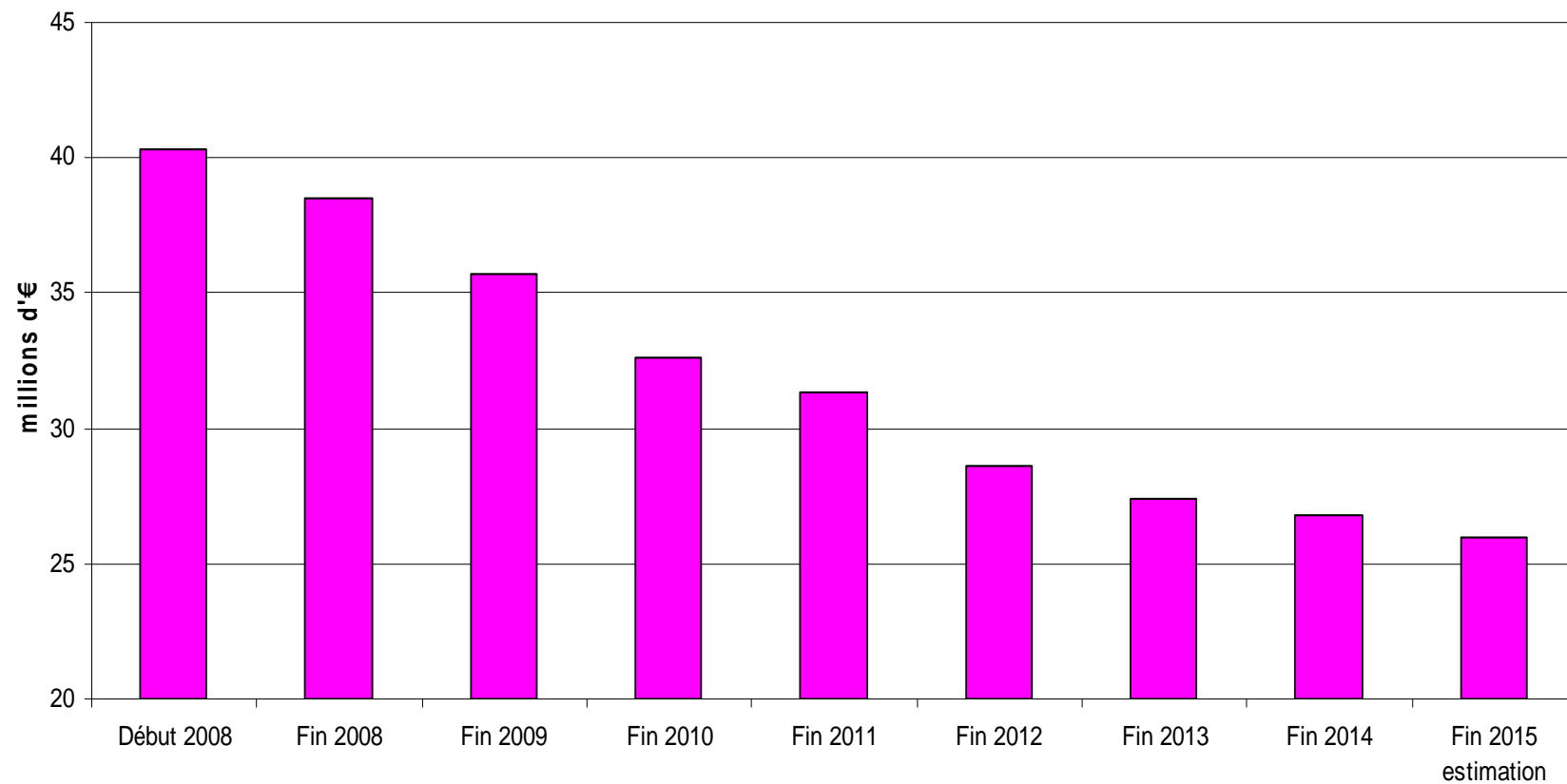
Orsay **La dette : poursuite du désendettement**

Encours de la dette au 31-12-2014 : 26,7 M€

Encours de la dette au 31-12-2015 : 25,9 M€



Orsay **La dette : poursuite du désendettement**



Orsay

2- Révision du Plan Local d'Urbanisme : objectifs, cadre réglementaire et calendrier



Un document de planification qui régit l'utilisation des sols à l'échelle de la **ville**, jusqu'à celle de la **parcelle**

Un outil à disposition des communes pour appréhender la façon d'occuper, d'habiter et de faire évoluer la ville

Il détermine :

- des objectifs et des grandes orientations d'aménagement
- les règles de construction applicables à toute la ville



1- Des obligations nouvelles

Un contexte législatif renouvelé

- Lois GRENELLE (2010&2012)
- Loi ALUR
(24 mars 2014)

Des documents supra-communaux qui s'imposent

- PLH de la CAPS
- SDRIF
- Schéma régional de cohérence écologique

2- Des évolutions du contexte territorial

Évolutions urbaines, économiques, socio-démographiques de la commune

Prise en compte des projets réalisés et futurs

3- Une nécessité d'amélioration réglementaire

Clarification et simplification du document

Actualisation de la réglementation



Des objectifs pour un projet urbain renouvelé.

URBANISME ET HABITAT

Penser un développement urbain harmonieux
Assurer une offre de logements diversifiée

ÉCONOMIE

Soutenir le tissu économique local

MOBILITÉS

Repenser les déplacements dans la ville

ENVIRONNEMENT

Protéger notre patrimoine bâti et naturel



1 - Un rapport de présentation

Diagnostic territorial
Etat initial de l'Environnement
Justification du PADD et des dispositions du PLU
Impacts de la mise en œuvre du PLU
Mesures de suivi et d'évaluation du PLU

2 - Un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

L'expression du projet de la collectivité
Un document cadre qui définit les objectifs et orientations à décliner dans les autres pièces du dossier

3 - Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les principes d'orientation et d'actions plus opérationnelles sur des thèmes ou des espaces spécifiques

4 - Un règlement

La définition des dispositions réglementaires applicables aux demandes d'urbanisme (un plan de zonage et un règlement de zones)

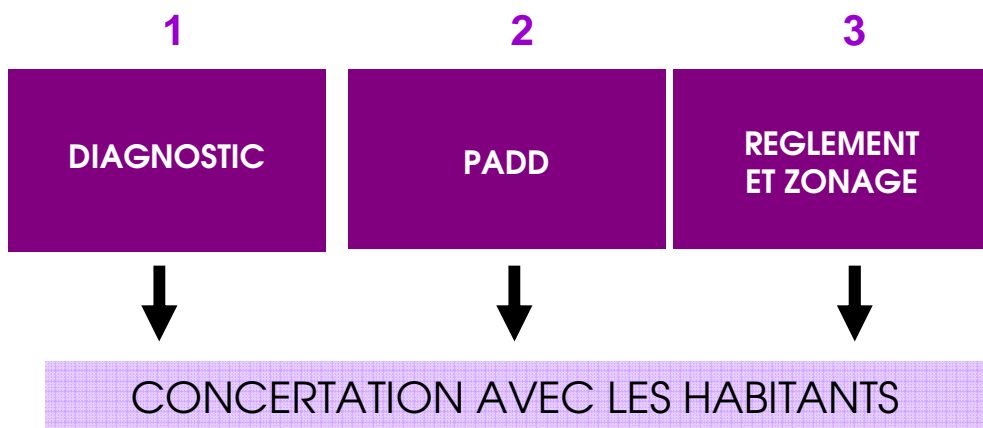
5 - Des annexes diverses

Des éléments d'information et prescriptions complémentaires diverses (servitudes d'utilité publique, PPRI de l'Yvette, annexes sanitaires, zones de bruit, périmètres particuliers, etc.



PHASE ETUDE ET CONCERTATION

PHASE DE CONSULTATION



Délibération prescrivant l'élaboration du PLU

Mai 2015

Débat sur le PADD en CM

4^{ème} trimestre 2015

Délibération arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation

1^{er} trimestre 2016

Délibération approuvant le projet de PLU

Au plus tard novembre 2016



Orsay

3- Programme Correspondances : appel à participation !



Orsay

4- Point sur les travaux de proximité dans votre quartier



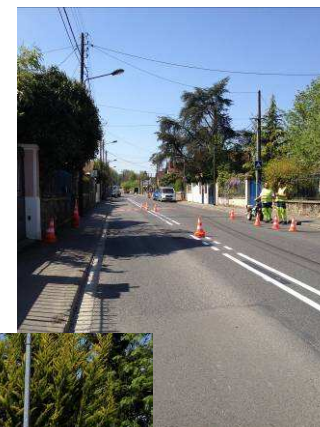
Constat : limitation à 30 km/h non respectée, nuisances dues au passage surélevé

Action :

- ✓ Suppression du passage surélevé au niveau du n°19
- ✓ Marquage au sol d'une double ligne blanche avec pose de séparateurs de voie
- ✓ Mise en place de chicanes
- ✓ Stationnement en quinconce

→ **Réalisation** : pendant les vacances scolaires du printemps

→ **Planning** : à l'issue de l'expérimentation d'une durée de 6 mois, consultation de tous les riverains sur le maintien ou non des aménagements proposés



Action engagée par la CAPS : **réalisation de la mise en accessibilité PMR** de tous les arrêts de bus situés sur le territoire de la communauté d'agglomération (réseau Mobicaps)

→ Dans le cadre de ces travaux, opportunité pour la ville de résoudre les problèmes de circulation dus aux véhicules mal stationnés : **réaménagement de la chaussée et réduction de la largeur du trottoir pour faciliter le passage des bus**

→ **Réalisation** : vacances scolaires de printemps



Constat : carrefour potentiellement dangereux du fait des véhicules qui ne respectent pas les limitations de vitesse.

Action : création d'un plateau surélevé au croisement entre les rues Hucheries, Scocard et des Sources

- Réalisation des travaux principaux dans la nuit du 4 au 5 mai afin de ne pas perturber la circulation
- Finalisation le 27 mai (surélévation) – Travaux en demi-chaussée avec circulation alternée



Constat : vitesse à 30 km/h non respectée, circulation potentiellement dangereuse pour les piétons.

Action : réalisation d'aménagements en expérimentation

- Création d'une écluse entre les n°32 et 38 du boulevard de la Terrasse
- Disposition de rétrécissement de la chaussée (après le passage surélevé au début de l'avenue des Lacs)

Calendrier : expérimentation à partir du 18 mai 2015 pour une durée de 6 mois



Orsay

Boulevard Dubreuil Réduire la vitesse pour la sécurité de tous



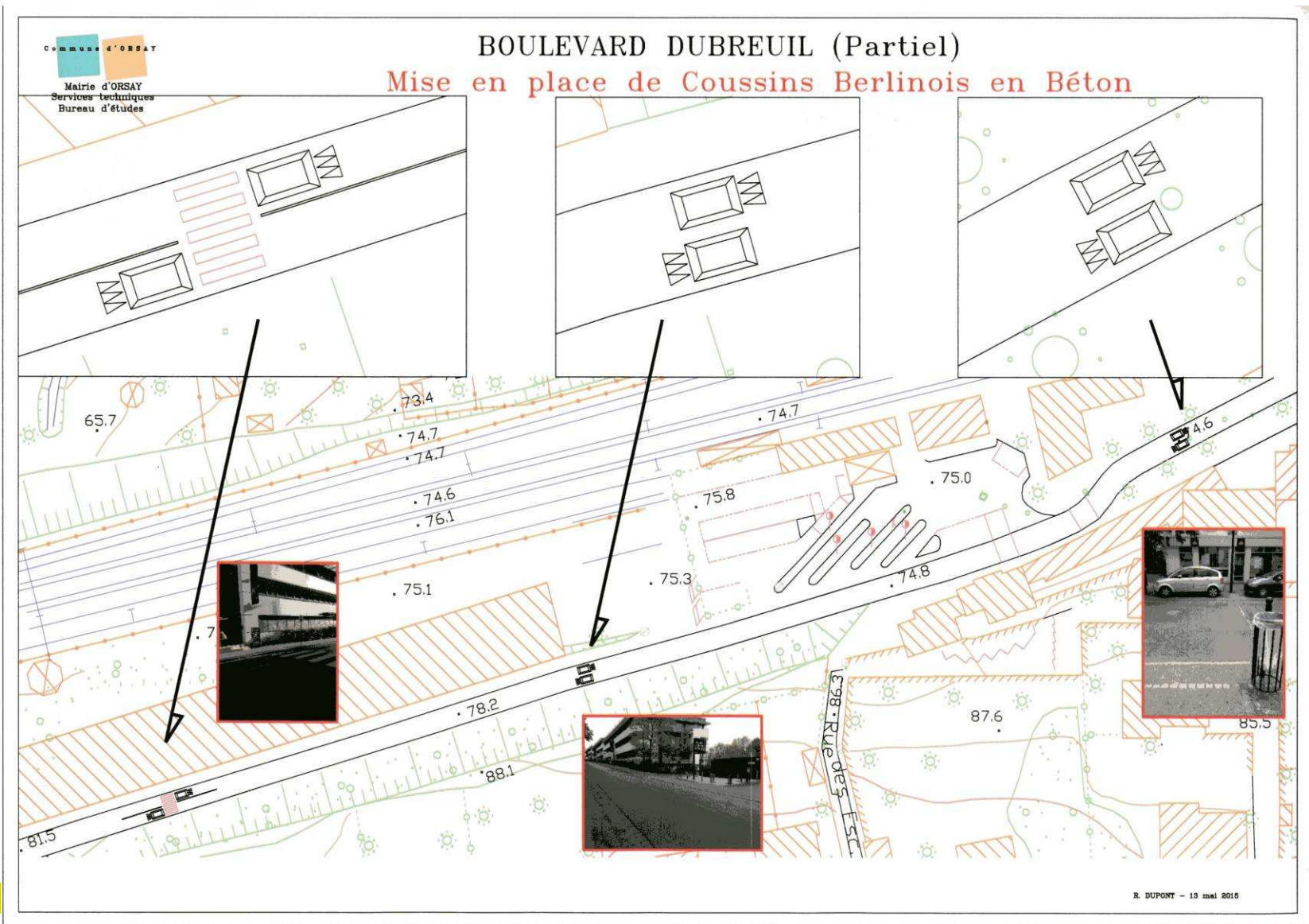
Constat : circulation potentiellement dangereuse pour les piétons du fait des véhicules qui ne respectent pas les limitations de vitesse.

Action : pose de 3 ralentisseurs (coussins berlinois en béton)

- devant la Maif
- à l'entrée de la gare routière
- entre la rue de Chartres et la gare

Calendrier : réalisation été 2015





Orsay

5- Parole libre, échanges, questions diverses...



Orsay

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

**** Vous souhaitez être informé(e) des actualités Médiation citoyenne ?
Laissez vos coordonnées avant de partir ! ****

Ou

RDV sur www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/

